

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Septembre 2017**

OBJET : Domaine départemental La Barasse - Avenant à la convention d'autorisation d'usage de terrains en vue de sorties scolaires de sport de pleine nature dont les courses d'orientation sur les domaines départementaux de la Nègre et Pichauris.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant à la convention d'autorisation d'usage de terrains en vue de sorties scolaires de sport de pleine nature sur les domaines départementaux de la Nègre et de Pichauris, joint en annexe ainsi que tous les actes et documents afférents afin d'y intégrer le domaine départemental de La Barasse.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**